



le ©collectionist

## Notre garantie hôte

L'esprit léger par Le Collectionist

EN PARTENARIAT AVEC



### Pourquoi une garantie ?

La maison que vous allez louer a été soigneusement choisie par nos équipes pour faire partie d'une collection de perles rares et de trouvailles exceptionnelles. Vous y rencontrerez des oeuvres d'art, des matériaux précieux, des meubles chargés d'histoire, tous ces détails qui donnent à la maison sa personnalité incomparable.

Mais cette maison est avant tout faite pour que vous puissiez réunir votre tribu et profiter de l'insouciance des vacances avec ceux que vous aimez. Et nous savons bien que cela s'accompagne souvent de quelques péripéties comme :



**Un verre pulvérisé pendant un jeu de cache-cache**



**Des plantes déterrées par un chien un peu trop enthousiaste**



**Un plan en marbre abîmé au cours d'une matinée de cuisine**

le ©collectionist

En cas de dégâts, votre caution peut être retenue partiellement ou entièrement. De plus, des frais supplémentaires élevés peuvent être engagés si les dégâts sont importants.

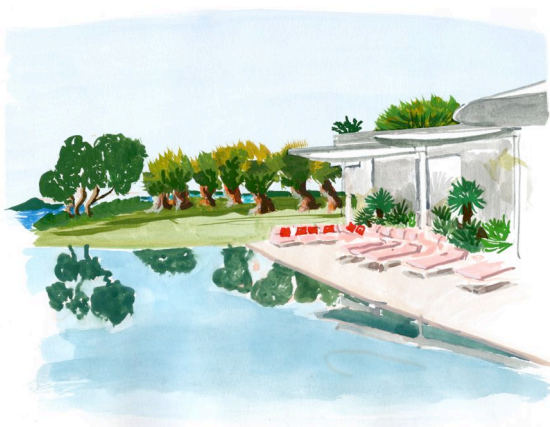
Pour remplacer cette caution et vous offrir le luxe de n'avoir à vous soucier de rien, nous avons créé notre garantie. Celle-ci couvre en effet l'intégralité des dégâts (dans la limite de 50 000 euros par sinistre) en engageant un montant largement inférieur à la caution. Elle vous assure aussi de ne pas avoir à verser de dédommagements supplémentaires.

Avec cette garantie, vous ne portez plus la responsabilité des petits incidents de la vie lors de la location. Vous pouvez ainsi profiter pleinement de l'instant, sans vous inquiéter des enfants qui courent dans la maison et des soirées entre amis qui s'éternisent.

Exemple pour une location d'un montant de 20 000€

**SANS garantie  
esprit léger**

**5 000€**  
de caution à verser  
+  
retenue des dégâts  
éventuels à votre  
charge



**AVEC garantie  
esprit léger**

**750€**  
montant de la garantie  
+  
couverture jusqu'à  
50k€/sinistre  
(sans avance de frais)

Montant de la location	Prix moyen caution	Prix de la garantie
Moins de 12,500€	3,000€	300€
Entre 12,500€ and 30,000€	5,000€	750€
Plus de 30,000€	Jusqu'à 50,000€	2,5% du prix de la location

Notez de plus que le montant de la caution est défini par le propriétaire et peut donc varier d'une location à une autre.

## Que couvre la garantie ?

Aucune mauvaise surprise : la garantie couvre tous les sinistres causés par vous ou votre groupe, dans l'espace loué comme défini dans le contrat, dans la limite de 50 000 euros par sinistre.

Cette garantie s'applique dans toutes nos propriétés, toutes nos destinations et pour tous nos clients.

## Quels sont les avantages de la garantie ?

La garantie simplifie le processus de protection pendant la location et vous assure que vous n'aurez aucun frais à payer ni aucune démarche à faire en cas de dégâts. Une fois votre garantie prise, vous n'aurez plus à vous soucier de rien.

Au moment de louer, vous pouvez en effet choisir entre le versement de la caution ou l'adhésion à la garantie Esprit Léger développée spécialement pour vous.

La caution est bloquée sur un compte séquestre, peut être retenue en cas de dégâts et peut s'accompagner de démarches et de frais supplémentaires élevés si ces dégâts sont importants.

La garantie, elle, remplace entièrement la caution et vous donne l'assurance d'être toujours couvert, quelque soit le dégât et la personne de votre groupe l'ayant causé :

- Sans frais supplémentaires (dans la limite de 50 000 euros par sinistre)
- Sans aucune avance de frais
- Sans franchise - les frais sont couverts intégralement
- Sans aucune démarche dans tous les pays, sans exception.

De plus, nous vous offrons avec cette garantie, le montant d'une course pour remplir votre frigo avant votre arrivée, d'une valeur moyenne de 50 euros (ne prend pas en compte le coût des aliments).

## Quand ne suis-je pas couvert ?

La garantie ne couvre pas la perte, les conséquences de vol et de vandalisme et les sinistres causés par un fait intentionnel du locataire.

## Que dois-je faire pour en bénéficier ?

La garantie est tout simplement une option à choisir lors de la signature de votre contrat avec votre customer advisor. Son montant sera inclus lors du versement de l'acompte.

## Qu'est ce qu'un sinistre ?

Un sinistre, tel que couvert par la garantie, correspond à tout dégât mobilier ou immobilier causé de manière non intentionnelle.

## Que faire en cas d'incident ?

En cas de sinistre, prenez contact dans les plus brefs délais avec votre interlocuteur privilégié chez Le Collectionist.



## Notre garantie hôte

L'esprit léger par Le Collectionist

EN PARTENARIAT AVEC



le ©collectionist

+33 1 73 03 02 02

[contact@lecollectionist.com](mailto:contact@lecollectionist.com)

66 avenue des Champs-Élysées, 75008 Paris